

CONSTRUIRE EN BOIS CORDÉ



Mur en bois cordé en cours de construction.

Photo Maisons Paysannes de France © Délégation de Normandie,
Eure

La construction en bois cordé consiste au montage d'un mur avec des petites bûches refendues de châtaignier empilées et hourdés avec un mortier. Ce dernier peut être réalisé en argile avec un peu de chaux aérienne ou bien avec un mélange terre/paille.

Le terme "cordé" vient de "corde", ancienne unité de mesure utilisée pour le bois de chauffage. Une corde correspondait historiquement à 4 stères (une stère est un volume de bois d'1 m³). Actuellement, suivant les régions elle représente de 2 à 4 stères.



Bûche de châtaignier fendue avec
un coutre.

Photo Maisons Paysannes de
France © Délégation de
Normandie, Eure

Cette technique a été redécouverte dans les années 1970 en France mais était déjà répandue dans les pays forestiers du nord de l'Europe et au Canada.

Sommaire

- 1 Mise en œuvre
 - 1.1 Bois de châtaignier
 - 1.1.1 Avantage
 - 1.1.2 Inconvénient
- 2 Bibliographie
- 3 Références

Mise en œuvre

Le mur en bois cordé repose sur des fondations surélevées d'un soubassement réalisé avec des rangs de briques pleines.

Les bûches en bois brut très sec sont débitées dans des billots de troncs en châtaignier et refendues en quartiers à l'aide d'un coutre (outil de fer acéré et tranchant). Elles sont sciées à la longueur désirée (entre 30 et 60cm). Les murs porteurs seront constitués de bûches de 40cm de long minimum, tandis que les autres seront d'une longueur de 30cm. Un mur simple ne nécessite pas forcément une isolation intermédiaire.

Une fois le soubassement étanche, les bûches écorcées sont placées en les espaçant d'environ 5cm. Ce sont des rangées de bûches successives qui ne se touchent pas.

Bois de châtaigner

Avantage

Le châtaigner est un bois qui se prête bien à cette technique de construction puisqu'il a l'avantage de ne pas absorber l'eau et de ne pas pourrir. Il a également l'avantage de sécher rapidement (en moyenne 2 ans après la coupe), ce qui est idéal pour ce type de construction où le bois utilisé doit être très sec (minimum 3 ans de séchage).

Sa grande quantité de tanin le rend également insecticide et imputrescible.

Inconvénient

Si le bois choisi n'est pas assez sec, il y a un risque de retrait du bois qui en séchant va laisser un petit espace vide au niveau du mortier, créant alors un pont thermique^[1].

Pour éviter ce problème, il est nécessaire d'enduire au moins un des deux côtés du mur.

Bibliographie

- MAISONS PAYSANNES DE L'EURE, *Stage d'initiation au savoir-faire, Enduit intérieur terre/chaux, Démonstration d'un mur en bois cordé*. 30 juin 2018.
Disponible à l'adresse:
<http://haute-normandie.maisons-paysannes.org/dpt/eure/passe/#deja-realise-en-2018>
- SAINT-JOURS Yvan, *Bio-lopin : centre d'alternatives appliquées*, Revue La Maison Ecologique, n°6, décembre 2001-janvier 2002, pp.8-9.
- STEIN Annick, *Le charpentier, le bois et l'autoconstruction*, Revue Maisons Paysannes de France, n°144, 2T, 2002. pp.26-27.
- STEIN Annick, *Un délégué de Maisons Paysannes de France expérimente le bois cordé à Guédelon*, Revue Maisons Paysannes de France, n°144, 2T, 2002. p.29.

Références

1. SAINT-JOURS Yvan, *Bio-lopin : centre d'alternatives appliquées*, Revue La Maison Ecologique, n°6, décembre 2001-janvier 2002, p.9.

Récupérée de

« https://wiki.maisons-paysannes.org/index.php?title=Construire_en_bois_cordé&oldid=3789 »